

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (co-présidente élue).

Membres conseil de quartier : Denis MIETTON (co-président habitant), Jean-Bruno BARDON, Alain BERGERON, Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Christine CHARTRON, Geneviève COLLET, Joël CUEILLE, Philippe DORAY, Valérie DUPIN, Nathalie ECOTIERE, Michel FENIOUX, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, IMBERT Anne-Marie, Aimée RANGEARD, Dorothée RAVET, Yann SIOHAN, Valérie UZANU.

Excusés : Maryvonne ARDOUIN, Nicole GRAVAT.

Absents : Maria BARDON, Bernard BARE, Jacques CADOU, Alain CHAUVET, Mickaël HARDOUIN-DUPARC, Jacqueline LEFEBVRE, Bruno LOISEAU, André NICOLAS, Laëtitia VILLANNEAU.

Invités : Pierre POITEVIN, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Lionel RIMBAUD, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Laurent DEVILLE, Syndicat des eaux du Vivier.

Agents municipaux : Gérard LABORDERIE, coordinateur technique des quartiers, Bénédicte GABRIEL, assistante des conseils de quartier.

Public : 25 personnes et 2 journalistes.

Ouverture de la séance : 20h40

Annie COUTUREAU annonce l'ordre du jour :

1/ Dossier PROLIFER : bilan et analyses de l'incendie par les représentants de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV).

Annie COUTUREAU précise que le rendez-vous concernant la présentation du chemin du 3^{ème} millénaire, normalement prévue pour ce conseil, est pris avec A. BREUILLE pour le prochain conseil de quartier du 17 décembre prochain.

2/ Approbation du relevé de conclusions du Conseil de quartier du 23/06/09

3/ Point sur le travail des 4 commissions

- 1/ Sécurité aux abords des écoles
- 2/ Espaces publics
- 3/ Culture
- 4/ Environnement

4/ Informations et questions diverses d'actualité

- 1/ Présentation des espaces collaboratifs
- 2/ VELOURUTION 2 : samedi 26 septembre

1/ Dossier PROLIFER : bilan et analyses de l'incendie par les représentants de la DRIRE, de la DDASS et du SEV

Annie COUTUREAU remercie les 3 représentants du SEV, de la DDASS et de la DRIRE, venus rencontrer les habitants du quartier pour faire un point sur l'incendie qui a eu lieu à l'usine PROLIFER, du 15 au 23 août dernier et sur les analyses et bilans concernant les risques de pollution de l'air et de l'eau.

Les 3 intervenants expliquent la procédure mise en place par chaque interlocuteur pour maîtriser l'accident, dans le but que l'incendie ne se propage pas et afin d'éviter au maximum les pollutions de l'air et de l'eau.

L'incendie de PROLIFER a imposé l'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour la maîtrise et l'extinction du feu, de la DRIRE pour le contrôle des risques industriels, de la DDASS sur l'aspect prévention sanitaire, du SEV en charge du captage, de la distribution et de la desserte en eau du site, de la Communauté d'agglomération niortaise pour l'aspect assainissement de l'eau et de la Ville de Niort pour la communication auprès de la population.

Chaque interlocuteur présent au sein de la cellule de crise a pour objectif de valider les événements dans son domaine d'activité afin de mesurer la gravité de l'événement et décider des actions à mettre en place, dans un souci de protection de l'environnement et des populations voisines.

Un dispositif de communication auprès de la population niortaise a été mis en place par l'intermédiaire d'un numéro vert dès le lundi matin.

Pour la maîtrise de cet accident notamment en terme de protection de la population environnante contre les pollutions, les conditions climatiques ont été optimales :

- concernant l'air, la chaleur et l'absence de vent ont permis le dégagement de la fumée en hauteur, en se propageant très peu aux alentours. Seul en matinée, un effet couvercle a été constaté et des mesures ont été effectuées à proximité du site.
- concernant l'eau, l'usine PROLIFER étant située en zone de protection de ressource en eau, un dispositif pour récupérer l'eau et empêcher son écoulement en dehors du site a été mis en place dès le 15 août. Le bassin d'orage du Cormier a été une zone de récupération en plus de celle prévue sur le site de PROLIFER. Pendant toute la période de l'incendie et même plusieurs jours après, aucune pluie n'est tombée sur Souché, ce qui a permis d'éviter des écoulements naturels de l'eau vers le Lambon.

Très rapidement, dès le lundi pour l'eau et les boues et dès le mercredi pour l'air et pendant plusieurs semaines, des mesures ont été réalisées pour vérifier les teneurs en pollution, à proximité de l'incendie et au niveau des premières habitations. Il a été validé l'absence de baisse de la qualité autant pour l'air que pour l'eau. Certaines gênes liées aux fumées et poussières ont tout de même été constatées dans des entreprises à proximité de l'incendie.

Synthèse des questions et réactions du public :

- **Quelle est l'origine de l'incendie ?**

A priori, une bombe aérosol entreposée dans les sacs non encore triés par l'entreprise aurait pris feu. Les sacs contenaient essentiellement du papier, du carton, des emballages plastiques. Il est important de rappeler que la température avoisinait les 36°C le samedi 15 août, jour du démarrage de l'incendie.

- **Cette usine était-elle considérée comme dangereuse ?**

L'usine PROLIFER avait obtenu son autorisation d'exploitation, délivrée par la DRIRE et ne présentait pas de risque particulier.

- **Certaines personnes dans le public parlent de désinformation concernant le contenu des poubelles qui ont pris feu.**

Sur un accident qui dure une semaine, les éléments d'information sont connus au fur et à mesure, l'information du contenu des sacs de tri a été vérifiée auprès des représentants de l'entreprise, il s'agissait en effet de déchets qui n'étaient pas encore passés sur la chaîne de tri de l'usine.

Annie COUTUREAU et Denis MIETTON remercient les 3 intervenants.

2/ Approbation du relevé de conclusions du 23/09/09

Les conseillers n'ayant aucune demande ou question à formuler concernant le dernier relevé de conclusions, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

3/ Point sur le travail des 4 commissions

1/ Retour sur les demandes (fiche de proximité et autres)

Fiche sans suite

• Pont SNCF, rue de l'aérodrome :

La demande d'implantation de barrières sur le pont n'est pas envisageable pour plusieurs raisons :

- le trottoir est large et positionner une barrière en bordure ramènerait un risque pour les cyclistes.
- sous le trottoir, il y a des réseaux (électricité, gaz,...) qui passent et qui doivent rester accessibles aux différents services d'intervention.

Réactions des conseillers :

Les membres des commissions environnement et sécurité aux abords des écoles regrettent ce refus, cette demande était justifiée par le futur passage d'une ligne Pédibus pour l'école Mermoz.

Fiches ou demandes en cours de traitement

• Rues Fleurette / Coudraie et Souché et rue Pelletier Doisy :

Demandes d'implantation de passages piétons et abaissements de bordures :

Ces 2 demandes sont prévues dans le calendrier de la régie voirie pour le mois d'octobre.

• Demande d'installation de poubelles à Souchéco, devant le parc Camille Richard et au Square Plaisance :

Le service des espaces verts est en rupture de stock. Le service propreté a été sollicité et est d'accord pour la prise en charge de la collecte.

Une somme de 1899 € est demandée au conseil pour que l'installation se fasse dans les meilleurs délais (courant décembre).

Réactions des conseillers :

Les membres de la commission environnement répondent qu'une 4^{ème} poubelle avait été demandée, à gauche de l'entrée du parking rue de la Mairie en face de l'Eglise et à proximité du bureau de tabac.

Cette 4^{ème} poubelle est ajoutée à la liste, les conseillers donnent leur accord pour le financement des 4 poubelles.

• Demande d'implantation de distributeurs de poches pour déjections canines :

Le service propreté de la ville s'occupe du dossier. Il est indiqué l'éventualité que le conseil de quartier soit sollicité pour le financement de ces équipements.

• Demande de sécurisation du cheminement piétons sur la rue du Sableau pour le passage du Pédibus J. Mermoz :

Les conseillers avaient donné leur accord pour financer l'aménagement à hauteur de 3000€, à partir du moment où il serait réalisé une concertation auprès des riverains.

La concertation a été effectuée, plusieurs riverains ont sollicité les services de la ville pour faire des vérifications et pour alerter de la situation du manque de stationnement à proximité de l'église, qui devient problématique lors des célébrations.

A la suite de la période de concertation, il a été effectué une visite sur site, plusieurs potelets ont été supprimés et d'autres repositionnés pour faciliter les accès de riverains.

Annie COUTUREAU rappelle que ce projet vient en écho de la politique de l'équipe municipale en place « on n'est plus dans l'ère du « tout-voiture », ce projet permet la

sécurisation du passage d'un Pédibus, nouveau mode de déplacement. Annie COUTUREAU ajoute que ce projet est un bon exemple de la complexité de répondre à tous les besoins et usages des riverains, habitants, usagers et conseillers de quartier lors du lancement d'un projet d'aménagement.

Les membres du conseil donnent leur accord pour la réalisation des travaux, qui seront donc réalisés dans les meilleurs délais après le conseil.

Réactions des conseillers :

Il est indiqué que l'implantation d'emplacements de stationnement rue Chiron Courtinet, le long du mur du cimetière pourrait constituer un début de solution en palliant le manque de stationnement à proximité de l'Eglise.

• Création de cheminements piétons de l'impasse du Ruisseau à l'Ecole Mermoz :

La ville possède des droits de passage qui ont déjà été pratiqués par des entreprises pour l'entretien du bois sous l'école. Le bureau d'étude des espaces verts est en charge du dossier pour une étude de faisabilité.

• Création d'un cheminement piétons du parking du stade au collège :

Le bureau d'étude des espaces verts a le dossier pour une étude de faisabilité.

• Square Plaisance :

La demande de clôture est en cours de traitement.

• Foyer logement de la Coudraie :

Demande de réfection du parking. Le Conseil de quartier réitère sa demande, la régie voirie pourrait-elle assurer au minimum un marquage des places au sol ?

Réactions des conseillers :

Les conseillers souhaitent qu'un simple marquage des places au sol de ce parking soit réalisé. Une personne dans le public indique que le parking appartient à l'OPAC. La Direction de la Vie Participative vérifiera la propriété de ce parking avant de lancer tous travaux de marquage des places de stationnement.

• Demande de participation au comité de suivi d'utilisation de l'espace Lambon :

Le dossier en cours de traitement au service culturel.

Avec la mise en place du nouveau service culturel et les demandes des conseils de quartier qui se multiplient en matière culturelle, le service culturel et la Direction de la vie participative sont en cours de réflexion dans la mise en œuvre des procédures de traitement des différentes demandes.

Réactions des conseillers :

Les membres de la commission culture rappellent que la demande date de mars dernier et signalent qu'il serait regrettable que les décisions qui concernent l'utilisation de ce lieu soient prises avant que la commission culture du Conseil de quartier de Souché n'ait été intégrée au comité de gestion de cet espace.

Fiches ou demandes réalisées

• **Rue E. Proust :** les passages piétons et abaissements de bordures sont réalisés.

• **Rue Ch Courtinet :** le marquage de places de stationnement le long du mur du cimetière a été réalisé.

• **102 rue de Souché :** la barrière a été retirée du trottoir.

• **Demande de l'étude de comptage de 2007 :** la synthèse des résultats est disponible au sein de la Direction de la Vie Participative.

• **Demande de réhabilitation du panneau « Stade de Souché » :** un nouveau panneau a été installé récemment.

2/ Sécurité aux abords des écoles

Projet de zone de circulation apaisée

La zone de circulation apaisée correspondrait à la zone scolaire joignant les 2 écoles Mermoz, rue de l'Aérodrome depuis la Poste, jusqu'au Pont SNCF et le collège Gérard Philippe, rue Ch Courtinet.

La commission s'est posée plusieurs questions :

- en quoi consiste une telle zone ? Sur quel secteur l'envisager ? Quelle procédure pour la mettre en œuvre ? Peut-elle inclure un aménagement plus spécifique (Rue Ch Courtinet) ?

Un aménagement spécifique sur ce secteur répondrait aux attentes de la commission en terme de sécurité aux abords des écoles, permettrait également de sécuriser le cheminement du Pédibus de l'école Mermoz et de développer des modes de transport doux pour se rendre à l'école (à pied, à vélo,...)

Une fiche de proximité est rédigée pour qu'une instruction soit lancée au sein des services de la ville.

En parallèle, la commission poursuit ses réflexions en terme de sensibilisation des usagers. Il est proposé :

- une opération ' papillon ' (apposer un PV factice sur les voitures mal stationnées pour mettre en place une opération d'information-prévention).

- incitation au co-voiturage ou aux déplacements à pied/vélo.

- sécurisation des piétons au sein du collège : réalisation de la mini raquette amélioration de l'accessibilité au gymnase (projet en cours de réalisation entre la ville et de Conseil Général).

Groupe scolaire J. Mermoz (rue de l'Aérodrome)

Concernant le groupe scolaire J. Mermoz, le Pédibus sera expérimenté en octobre prochain.

Groupe Scolaire E. Proust (rue E. Proust)

Les repositionnements des passages piétons et abaissements de bordures demandés ont été réalisés.

3/ Espaces publics

Rue de Souché

- La commission propose de budgéter l'étude et la rédaction du cahier des charges dès 2010 et d'assurer son financement par les crédits d'investissements du conseil de quartier.

Annie COUTUREAU a rencontré A. BREUILLE, Adjoint aux Espaces publics, qui a confirmé qu'il est envisageable de lancer le projet de cette manière.

- La station essence du supermarché va être déplacée à proximité de la rue de Souché. De nombreux riverains sont venus faire part de leur inquiétude concernant ce nouvel aménagement rue de Souché :
 - o La circulation va se densifier avec le trafic lié à la station essence (ouverte 24h/24)
 - o Les riverains vont devoir supporter les odeurs et les trafics des poids lourds de livraison.
 - o Cette nouvelle implantation va aggraver la situation de la rue en terme de circulation, de dangerosité pour les piétons...

La Direction de la Vie Participative indique que la procédure de permis de construire a été effectuée dans les règles : La demande est conforme aux règles du Plan local d'urbanisme. Il s'agit d'une installation classée, les procédures d'avis auprès du SDIS et des services de la Préfecture notamment ont été réalisées et les avis sont favorables. Le permis de construire a été délivré par la ville le 12 août, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Toutefois, tout permis de construire étant délivré « sous réserve du droit des tiers », toute personne qui estime que le projet lui cause un préjudice peut engager un recours gracieux auprès de l'autorité délivrant le permis ou un recours contentieux devant le tribunal administratif, sans préjuger de la suite qui lui sera réservée.

La question du stationnement est soulevée : les riverains de la rue de Souché stationnent leur véhicule sur le parking du supermarché. Avec le lancement des travaux, le stationnement à cet endroit ne va plus être possible. Les conseillers et riverains demandent :

- Serait-il possible pour les riverains d'utiliser le terrain en herbes, propriété de la ville, suite à un aménagement minimum ?
- Existe-t-il un arrêté de stationnement concernant la rue de Souché, quelle est la réglementation en vigueur en terme de stationnement sur voirie ?

La Direction de la Vie Participative répond que l'actuel stationnement sur le parking du supermarché est une tolérance de la part du propriétaire, ce terrain étant privé. Une réponse sera donnée dans les meilleurs délais sur la réglementation en terme de stationnement rue de Souché.

Stade Jean Adolphe – Club House

Le représentant du Club de football de Souché vient présenter une demande de réhabilitation du Club house (peintures extérieure et intérieure et reprise de la toiture). Sur les conseils du service des sports de la ville de Niort, le président a demandé 3 devis pour chaque type de travaux à réaliser et les présente ce soir.

Il est demandé au Conseil de quartier de participer au financement intégral de cette opération, à hauteur maximale de 20 000 €. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

Rue de l'aérodrome – à la sortie de la caserne

Les trottoirs présentent un problème de continuité et de largeur.

La Direction de la Vie Participative transmet l'information auprès des services concernés (cette voie de circulation est sans doute de la compétence du Conseil général).

Centre commercial de Souchéco

Annie COUTUREAU présente une demande de la SCI des commerçants de Souchéco. Les commerçants souhaitent que l'éclairage du secteur (rue Maurois et rue Gide) soit revu afin de mettre mieux en valeur le secteur.

La Direction des Espaces Publics a établi un premier chiffrage de la restructuration de l'éclairage sur ce secteur : il faudrait envisager un financement maximal de 40 000€ (montant qui sera affiné lorsque l'étude de faisabilité sera achevée). Annie COUTUREAU indique que cet aménagement pourrait être financé par les crédits de quartier.

Réactions des conseillers :

Les conseillers de quartier s'étonnent de l'annonce de cette proposition, aucune des commissions n'a été sollicitée en amont par les commerçants, la demande est effectuée de manière soudaine.

Les membres de la commission Environnement indiquent qu'ils axent une partie de leurs travaux sur l'éclairage public et que participer au financement d'un aménagement pour revoir l'éclairage d'un secteur pourrait aller à l'encontre de leurs travaux et réflexions dans ce domaine.

Il est proposé de solliciter une rencontre entre les conseillers (membres de la commission environnement en particulier), les commerçants de Souchéco et les techniciens de la Direction des Espaces Publics en charge du dossier afin de connaître de manière concrète en quoi consiste ce projet d'aménagement. La Direction de la Vie Participative se charge de mettre en relation les différents interlocuteurs.

Par conséquent, le conseil de quartier refuse le financement de ce projet, qu'ils ne considèrent pas urgent et qui ne se fera pas sans une rencontre préalable.

Questions diverses – espaces publics :

- Square Plaisance, il avait été question d'effectuer une réfection de l'allée du Square, où en est le projet ?

Dans un premier temps la Direction de la Vie Participative vérifiera la propriété de cet espace.

4/ Culture

Réunion consacrée au Festival de la diversité biologique et culturelle afin de préciser les axes d'intervention en amont du festival et esquisser les besoins budgétaires 2009.

1. Les actions

A partir du principe déjà validé de trois animations culturelles autour de la thématique de l'arbre sur trois sites différents du quartier, les réflexions du jour peuvent être formalisées sous la forme du tableau ci-dessous :

| Lieu | JARDIN DE L'ECOLE PRIMAIRE MERMOZ | PARC RICHARD / FIEF CHAPON | ESPACE LAMBON |
|------------------------|---|---|--|
| Date | Avril ou Mai? | Avril ou Mai? | 20/06/09 |
| Thématique | Arbre de la révolution | Bois et Musique | Arbre à palabres |
| Pistes d'animation | <ul style="list-style-type: none">- A aborder avec l'équipe pédagogique (Conjugaison arts – lettres – sciences?)- Importance d'accompagner le projet mais de laisser la main aux enseignants.- Proposer la tenue d'une réunion de la commission dans les locaux de l'école pour approfondir la question | <ul style="list-style-type: none">- Intention d'une scène ouverte au Parc Richard autour des idées de musiques des racines, de souche, d'instruments liés au bois (notamment percussions)- Possibilité d'une itinérance depuis le Fief-Chapon jusqu'au parc. | <ul style="list-style-type: none">- Edification d'un arbre symbolique dans la prairie (travail avec plasticiens + par exemple section Chaudronnerie de Paul Guérin).- Idée que plusieurs séquences de palabres soient organisées autour de l'arbre (chacun, chaque expression apporte sa feuille à l'arbre)-Travail autour de la lecture avec la bibliothèque (les feuilles de l'arbre) + exposition d'artistes souchéens)-Conteur souchéenArtistes (JL Rivaud? Slimane ? Amata ?...)musicien (Y.Pacher?)- Fédérer les assoc de Souché sur cette journée- Pique-nique collectif |
| Partenariats envisagés | Ecole primaire Souché en Fête | CSC Souché en Fête | Bibliothèque Souché en Fête |
| Contacts à prendre | Directrice (via V. Dupin) | Directeur CSC (via Ph Guillemoteau) | E. Surget (via A.Rangeard) Y. Pacher (via Ph.G) |
| Questions diverses | Penser au nettoyage du parc. | Plutôt un samedi ou un dimanche ? | |

Les autres pistes à creuser en cohérence pour voir si elles trouvent leur place dans le tableau ci-dessus:

* fabrication de papier végétal (via l'association Oarsis)

* « Plante ton arbre », action proposée par la commission environnement, en priorité sur le sentier du collège Gérard Philipe.

2. Le budget

A partir d'un tableau budgétaire préparé par Dominique Gallo et d'une estimation faite collectivement, il est envisagé de demander de réserver sur le budget 2009 du Conseil de quartier la somme de 10 000 €. Certaines dépenses de la somme globale semblent pouvoir

être engagées avant la fin de l'année 2009 si les partenariats envisagés peuvent se mettre rapidement en place.

L'ensemble des membres du Conseil de quartier valide le contenu du projet et la participation financière du Conseil de quartier, pour la réalisation de ces manifestations.

5/ Environnement

La commission a mis en valeur ses travaux sous forme de tableau :

| | | |
|--------|---|------------------|
| Souché | Commission environnement les principaux points | 22septembre 2009 |
|--------|---|------------------|

| projets | questions | Estimation financière, remarques |
|----------------------|--|--|
| sentiers | -Plan du quartier -évolution du sentier collège, du sentier école primaire? | -Réflexion pour la mise en valeur de nouveaux sentiers -planter des arbres (festival), environ 1500E |
| éclairage | -Régie municipale? -limiter le temps? -limiter le nombre? | |
| Nuisances sonores | -Intervention? -Treuil planeur | |
| Agenda 21 | -Bénéficiaire des études mairie | |
| Usine d'incinération | -Calendrier? -Responsables? | |

Quelques précisions sont ajoutées :

- La commission se lance dans le projet d'inventer des chemins piétonniers dans l'ensemble de Souché pour permettre aux piétons de reprendre une place à part entière dans le quartier. Il est demandé un plan détaillé du quartier pour lancer ce projet.

La Direction de la Vie Participative transmettra un plan aux membres de la commission.

- Sur le thème des nuisances sonores (avions qui tractent les planeurs et 2 roues bruyants), la commission demande ce qu'il est possible de faire en matière d'intervention de la police municipale, de verbalisation.
- La commission souhaite bénéficier des études réalisées par la Mairie en matière d'Agenda 21.

La Direction de la Vie Participative répond que la ville est pour le moment dans une démarche de mise en place d'un Agenda 21 interne à la collectivité. Toutefois, des bilans énergétiques ont été réalisés ou sont en cours de réalisation pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la ville. Ce type de documents pourrait être transmis à la commission. La Direction de la Vie Participative en fera la demande.

Question diverses – espaces publics :

- Limiter le temps ou les points d'éclairage dans les rues ne va-t-il pas à l'encontre de la sécurité ?

La limitation de l'éclairage n'est pas synonyme d'obscurité, les idées consisteraient à mieux répartir l'éclairage pour en mettre moins.

4/ Informations diverses : les prochaines dates

1/ Lancement des espaces partagés

Très prochainement, un espace réservé aux conseillers de quartier sera ouvert sur le portail web de la ville.

Les 3 objectifs de la création de cet espace réservé sur internet :

- le partage de données entre conseillers de quartier et/ou avec la Direction de la Vie Participative
- le partage d'un agenda commun entre conseillers de quartier
- un accès à un forum.

Il existera un espace pour chaque conseil de quartier et un espace pour les projets inter-quartiers.

2/ Création d'une commission inter-quartiers « Vélo et Pistes cyclables » et VELORUTION2 le 26/09

La dynamique VELORUTION initiée depuis juin dernier sur les différents quartiers de la ville a engendré la création d'une commission inter-quartiers « Vélos et pistes cyclables ». Il est proposé que chaque conseil de quartier ait 2 conseillers référents pour une représentation équitable au sein cette commission.

A l'issue de la réunion aucun conseiller de Souché s'était porté volontaire pour la commission inter-quartiers.

La VELORUTION2 a lieu le 26 septembre, les points de rendez-vous sont les mêmes que pour le 20 juin (parking du Stade pour Souché). Le lieu d'arrivée est prévu à Pré-Leroy pour « envahir » le forum des associations de vélos. Denis MIETTON se charge de l'organisation sur Souché pour la VELORUTION2.

3/ Prochaines dates à retenir

Les prochaines réunions des commissions

| | |
|----------------------------|---|
| Environnement : | jeudi 15 octobre, 20h |
| Culture - Festival : | mardi 6 octobre, 18h30 (à l'Ecole Mermoz) |
| Espaces publics – voirie : | mardi 17 novembre, 20h |
| Ecoles : | mardi 12 novembre, 20h |

Le Conseil de quartier (au Centre socioculturel) :

Bureau (salle Cheminée au CSC Souché) :

- o Jeudi 26 novembre, 18h30

Réunion du Conseil de quartier (CSC Souché) :

- o Jeudi 17 décembre, 20h

Assemblée plénière des conseils de quartier

Samedi 24 octobre, Noron, de 8h30 à 14h

Annie COUTUREAU et Denis MIETTON remercient les conseillers pour leur présence et leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 23h50.